



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 16 JUN 2020
A 14 HEURES 30
SALLE DI CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVIAN**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu du comité syndical du 6 février 2020

Rapport n°2 : Compte administratif et compte de gestion 2020

Rapport n°3 : Affectation de résultat 2019

Rapport n°4 : Budget supplémentaire 2020

Questions diverses

- PAPI D'intention sur les bassins versant de l'Orb et du Libron – période 2021-2022. Présentation de la première version du document à soumettre aux partenaires institutionnels
- Information du Président : marché de restauration des berges de l'Orb entre Béziers et la Mer

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

RAPPORT N° :	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 6 février 2020, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 6 février.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle du conseil municipal de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 17 janvier 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGGO		*	MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR BOSCH	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON		*
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2020

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **4 208 903.35 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 299 079.64	1 299 079.64	2 909 823.71	2 909 823.71

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires validées le 16 décembre 2019.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2020.**

DELIBERATION N°3 : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

L'EPTB Orb Libron a contracté, le 8 mars 2019, une ligne de trésorerie de 1 Million d'€ auprès du crédit agricole. Cette ligne de trésorerie a été utilisée à hauteur de 500 000 € pour palier au décalage des versements des subventions de l'opération « Protection de Serignan T2 ». Cette somme devrait être remboursée au 8 mars 2020.

Compte tenu du lancement de la troisième tranche de travaux du chantier de protection de Serignan, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour une année supplémentaire et pour un montant de 1 Million d'€. Le président présente la proposition du crédit agricole, annexée à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide la totalité de la proposition faite par le crédit agricole, conformément aux termes du document annexé à la présente délibération ;**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces utiles à la mise en place de la ligne de trésorerie.**

DELIBERATION N°4 : AVENANT DE DELAI AU MARCHE « PRESTATION D'ELABORATION DES DOSSIERS DE DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR UN PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES FLEUVES ORB ET LIBRON ».

Le marché « Prestation d'élaboration des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général portant sur un plan pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron », a été notifié à l'entreprise OTEIS le 11 février 2019.

Ce marché a été conclu selon les termes du cahier des charges, repris dans l'Acte d'Engagement, pour une durée de un – (1) an à compter de sa notification. La « durée de vie » du marché expire donc au 11 février 2020.

Les délais de réalisation de la mission (tranche ferme + tranche optionnelle) ont quant à eux été fixés à sept – (7) semaines et cadrés par les OS suivants :

- OS n°1 de démarrage des prestations (TF), notifié le 15/02/2019 au titulaire,
- OS n°2 d'arrêt des prestations (TF) notifié le 28/03/2019 au titulaire,
- OS n°3 de reprise des prestations (TF), notifié le 13/01/2020 au titulaire
- Réception des éléments de mission constituant la tranche ferme en date du 14 février 2020.

Les éléments de mission relatifs à la tranche optionnelle n'ayant pas pu être réalisés dans le délai initial, il est proposé de prolonger la durée de la mission de 4 mois supplémentaires, portant ainsi la fin de mission au 11 juin 2020.

Vous trouverez annexé au présent rapport la proposition d'avenant au marché initial.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- De valider la proposition d'avenant au marché en objet et d'autoriser le président à le signer. **ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**

DELIBERATION N°5 : MEDECINE DU TRAVAIL : CONVENTION EPTB ORB LIBRON – CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT

Le président présente le projet de convention entre le centre de gestion de l'Hérault et l'EPTB Orb Libron relativement à la médecine du travail.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention proposée et d'autoriser le président à la signer.**

DELIBERATION N°6 : CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Selon l'article 242 de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci-après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation »):

* d'une part le budget principal de la collectivité,

* d'autre part les budgets annexes suivants (sauf s'ils sont afférents à des entités non concernées par l'expérimentation¹):

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

1

Établissements publics locaux
notamment, en particulier les centres communaux d'action sociale ou les caisses des écoles

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique expérimental (cf. annexe) prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFIP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétence. Des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur et celles figurant dans les états du compte financier unique relevant du comptable seront opérés.

Selon ce circuit informatique, la collectivité ou le groupement devra transmettre au comptable public, via un PES-PJ typé budget, un fichier de données au format XML conforme au schéma publié², correspondant aux données relevant de l'ordonnateur étant observé que la partie sur les « états annexés » sera également transmise au format PDF. Après inclusion de données produites par le comptable public, le compte financier unique sera disponible au format XML dans l'application CDG-D SPL de la direction générale des finances publiques. Le compte financier unique sur chiffres sera validé en ligne dans l'application CDG-D SPL.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité ou du groupement, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité ou le groupement par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Les collectivités ou groupements qui expérimenteront le compte financier unique et leurs comptes assignataires seront invités à faire part de leurs observations sur ce nouveau format de compte dans la perspective du rapport que le Gouvernement devra rendre au Parlement sur cette expérimentation au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Est annexée à la présente délibération la convention entre l'EPTB Orb Libron et l'Etat.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer la convention en objet.

DELIBERATION N°6 : BILAN 2009-2019 D'UNE STRATEGIE DE PROTECTION DES CAPTAGES A.E.P. ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES CAPTAGE DU LIMBARDIE - MURVIEL-LES-BEZIERS. CAPTAGES DE FICHOUX ET DE LA MANIERE PUISSEGUIER : DEMANDE DE SUBVENTION

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté de Communes des Avants Monts, et les captages de la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et font l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les 'Aires d'Alimentation de ces Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Des programmes d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau ont ensuite été élaborés. Leur mise en œuvre a démarré en 2010.

Une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers.

En 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts.

Sur Puisserguier, c'est la commune qui a porté l'animation.

L'EPTB Orb Libron souhaite faire un bilan-audit sur les programmes mis en place sur ces AAC et proposer de nouveaux plans d'action à soumettre aux partenaires de ces collectivités.

² Publié sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0>

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation du programme d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la prestation.

Le montant total de la prestation est estimé à 100 000 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à solliciter l'agence de l'eau en appui de cette opération.

Fin de séance : 15 heures

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

RAPPORT N° :	2
OBJET :	COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019

Le Président présente le compte administratif 2019, qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		+ 42 384.35		+ 197 783.72		240 168.07
Opérations exercice 2019	2 183 291.38	1 356 199.84	808 294.05	1 246 773.96	2 991 585.43	2 602 973.80
Totaux exercice 2019		- 827 091.54		438 479.91		-388 611.63
Résultats clôture 2020		- 784 707.19		+636 263.63		-148 443.56
Restes à réaliser	551 172.59	1 341 597.09				
Résultats définitifs		+ 5 717.31		+ 636 263.63		641 980.94

Le compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019, établi par notre trésorier payeur.

Au regard de ces informations, il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2019 tels que présentés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

RAPPORT N° :	3
OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 636 263.63 € et un déficit d'investissement de 784 707.19 €.

Il vous est proposé :

- d'affecter le résultat comme suit :

D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2020 : 784 707.19 €.
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 551 172.59 €
Restes à réaliser en recette d'investissement : 1 341 597.09
Besoin de financement compte 1068 : 0
R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2020 : 636 263.63 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2020

RAPPORT N° :	4
OBJET :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le budget supplémentaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **1 977 860.72 €**.

Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
001 : Déficit d'investissement reporté	784 707.19		
Restes à réaliser en dépenses	551 172.59	Restes à réaliser en recettes	1 341 597.09
2182 : Matériel de transport	5 717.31		
Total dépenses Investissement	1 341 597.09	Total recettes investissement	1 341 597.09
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
60622 : Carburants	1 500.00	002 : excédent de fonctionnement reporté	636 263.63
6064 : Fournitures administratives	1 500.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 01 CABM	150 000.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 05 AVMT	0.00		
61523 : Voies et réseaux fonction 03 SUD HERAULT	34 398.40		
61523 : Voies et réseaux fonction 04 DOMITIENNE	14 988.00		
617 : Etudes et recherche	425 877.23		
6184 : versement formation	2 000.00		
6615 : Intérêt ligne trésorerie	6 000.00		
Total dépenses Fonctionnement	636 263.63	Total recettes Fonctionnement	636 263.63
TOTAL DEPENSES BS 2020	1 977 860.72	TOTAL RECETTES BS 2020	1 977 860.72

Le détail des restes à réaliser est annexé au présent rapport.

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2019 comme suit :

D001 : Déficit d'investissement à reprendre en 2020 : 784 707.19 €.
 Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 551 172.59 €
 Restes à réaliser en recette d'investissement : 1 341 597.09
 Besoin de financement compte 1068 : 0
 R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2020 : 636 263.63 €

Il propose de réaliser des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Béziers, le 4 juin 2020

Le Président de l'EPTB Orb Libron



Jean Noël BADENAS

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron Budget : Budget Syndicat Mixte 2019

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2182 - Matériel de transport	833		30 459,26 €	23 717,86 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	833		15 000,00 €	1 778,40 €	0,00 €
2184 - Mobilier	833		7 384,35 €	0,00 €	0,00 €
458101 - Protection Sérignan	833		2 400 000,00 €	1 952 233,87 €	447 766,13 €
458102 - Acquisition matériel PIAPPH	833		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458103 - Acquisition matériel PIAPPH Autignac	833		5 376,00 €	4 363,81 €	0,00 €
458104 - Acquisition matériel PIAPPH Bassan	833		18 348,00 €	15 129,00 €	1 000,00 €
458105 - Acquisition matériel PIAPPH Béziers	833		202 164,00 €	124 264,36 €	77 899,64 €
458106 - Acquisition matériel PIAPPH Boujan sur Libron	833		5 700,00 €	2 439,60 €	1 000,00 €
458107 - Acquisition matériel PIAPPH Laurens	833		10 500,00 €	10 367,46 €	0,00 €
458108 - Acquisition matériel PIAPPH Lieuran les Béziers	833		15 900,00 €	14 373,48 €	1 526,52 €
458109 - Acquisition matériel PIAPPH Magalas	833		17 172,00 €	14 203,44 €	500,00 €
458111 - Acquisition matériel PIAPPH Montblanc	833		6 192,00 €	2 750,40 €	1 000,00 €
458112 - Acquisition matériel PIAPPH Puimisson	833		24 050,00 €	3 958,44 €	20 091,56 €
458113 - Acquisition matériel PIAPPH Puissalicon	833		14 100,00 €	13 711,26 €	388,74 €
Total des dépenses			2 772 345,61 €	2 183 291,38 €	551 172,59 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

2019

Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron Budget : Budget Syndicat Mixte

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		42 384,35 €	42 384,35 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	833		1 831,09 €	1 801,11 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	833		400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
458201 - Protection Sérignan	833		2 000 000,00 €	796 000,46 €	1 203 999,54 €
458202 - Acquisition matériel PIAPPH	833		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458203 - Acquisition matériel PIAPPH Aulignac	833		5 376,00 €	4 363,81 €	0,00 €
458204 - Acquisition matériel PIAPPH Bassan	833		18 348,00 €	11 109,60 €	0,00 €
458205 - Acquisition matériel PIAPPH Béziers	833		202 164,00 €	95 909,64 €	106 254,36 €
458206 - Acquisition matériel PIAPPH Boujan sur Libron	833		5 700,00 €	2 439,60 €	0,00 €
458207 - Acquisition matériel PIAPPH Laurens	833		10 500,00 €	10 367,46 €	0,00 €
458208 - Acquisition matériel PIAPPH Lieuran les Béziers	833		15 900,00 €	7 545,94 €	7 000,00 €
458209 - Acquisition matériel PIAPPH Magalas	833		17 172,00 €	8 266,03 €	6 500,00 €
458211 - Acquisition matériel PIAPPH Montblanc	833		6 192,00 €	2 596,80 €	500,00 €
458212 - Acquisition matériel PIAPPH Puirisson	833		24 050,00 €	2 214,41 €	8 000,00 €
458213 - Acquisition matériel PIAPPH puissalicon	833		14 100,00 €	4 756,81 €	9 343,19 €
Total des recettes			2 763 717,44 €	1 389 756,02 €	1 341 597,09 €

